

APEG Échange 09-2022



« L'on mesurera un jour, le degré d'une civilisation non pas à ce qu'elle aura pris à la nature mais à ce qu'elle lui aura laissé ou rendu » R. Hainard

Edito

Cet été aura été marqué par des événements climatiques extrêmes et pour beaucoup par une prise de conscience des changements radicaux que nous devons engager. Cette prise de conscience s'accompagne pour certains d'anxiété voire d'une véritable paralysie devant la complexité des sujets.

C'est au moment où nous avons le plus besoin de démocratie participative que nous semblons tentés de nous en éloigner. Il n'est pas rare d'entendre des « A quoi bon ! » et de constater la proposition de solutions simplistes à des événements complexes. Les « concertations » sont souvent réduites à des exercices formels vite expédiés. On peut craindre que les solutions pour rattraper les retards dus à nos aveuglements

reposent avant tout sur la suppression de ces périodes de concertation.

Les associations traversent une période difficile et les associations « écologiques » en particulier car nous mettons en avant des solutions exigeantes (ex : sobriété en remplacement de gaspillage), nous proposons d'agir ensemble pour apprendre les bons gestes, les bonnes pratiques, sans attendre les décisions « d'en haut » qui pourraient arriver trop tard.



tourterelle des bois Photo Jean Luchet

La complexité des problèmes auxquels nous sommes confrontés ne doit pas nous décourager et pousser au repli sur soi. **C'est en ce moment que nous avons le plus besoin de vous et vous de nous. Nous avons besoin de l'énergie que nous donne le nombre de nos adhérents pour continuer à défendre l'intérêt général.**

La pertinence de notre action ne vient pas de notre efficacité supposée mais de sa sincérité dans la défense du vivant et de l'avenir de nos enfants.

**Merci de renouveler votre adhésion, maintenant, sans tarder !
Merci de nous faire part de vos idées et de participer aux actions communes que nous vous proposerons !**

Energies renouvelables : de remarquable réussites par nos amis des centrales villageoises de la Lance

Vous êtes invités à l'inauguration d'un bâtiment pilote et exemplaire "Désamiantage contre équipements photovoltaïques" le **SAMEDI 1er OCTOBRE à 18H** salle des fêtes de MONTJOUX, La Paillette.

CENTRALES VILLAGEOISES de la LANCE
Des résultats remarquables et des projets passionnants

Désamiantage et équipement photovoltaïques.

Une étude menée par le PNR des Baronnies Provençales sur son territoire identifie **1200 toitures amiantées. 800 de ces toitures pourraient être éligibles à la pose d'un équipement photovoltaïque.** Cela représente un gisement en énergie renouvelable équivalent à la consommation de 25% des foyers du territoire.

la SAS Centrales Villageoises de la Lance s'est mobilisée afin d'identifier les conditions nécessaires permettant de mettre en oeuvre le désamiantage d'un bâtiment en contrepartie du déploiement d'un équipement photovoltaïque.

La maîtrise d'ouvrage est partagée entre les propriétaires, Claire et Jean-Marie CHASTAN (désamiantage) et la SAS Centrales Villageoises de la Lance .

Les coûts L'investissement pour la la SAS Centrales Villageoises de la Lance est de 153 000 €. L'opération a consisté en désamiantage de la toiture pour une surface de 837 m², pose d'une nouvelle toiture en bacs aciers puis pose **des équipements photovoltaïques sur une surface de 650 m² pour une puissance totale de 99 KWc.**

La production a débuté en mai-juin 2022.

Auto-consommation collective citoyenne :

La production d'électricité photovoltaïque est par définition très décentralisée. Cette caractéristique fait qu'elle se déploie parfois dans les territoires à travers une mobilisation citoyenne, avec des habitants et des collectivités qui s'unissent et se réapproprient ces questions.

Désormais, la réglementation permet d'envisager d'auto-consommer collectivement la production; chaque auto-consommateur définit sa clef de répartition de consommation entre son fournisseur d'énergie habituel et l'opérateur citoyen (par exemple une société centrales villageoises).

Efficacité.

La production étant consommée en proximité, les pertes en ligne sont faibles et le rendement est optimal.

Citoyenneté.

L'intérêt d'impliquer les collectivités et les habitants d'un territoire c'est de donner à chacun la possibilité de se réapproprier ces questions et d'entamer un chemin de transition, en s'impliquant et en maîtrisant les changements.

Économie circulaire.

On parle ici d'investissements réalisés par des structures locales (non par des groupes financiers lointains) et de retombées économiques locales, y compris pour les auto-consommateurs.

Un opérateur citoyen n'a pas pour objectif de rémunérer ses actionnaires, mais d'optimiser la durabilité et la qualité de ses équipements.

Par ailleurs, l'autoconsommation collective et citoyenne échappe aux logiques du marché, des places boursières et des à-coups géopolitiques.

Concrètement, cela veut dire que nous sommes en capacité de maîtriser dans le temps le coût et les factures d'énergie provenant de nos équipements. Une douce révolution.

Photovoltaïque de GRIGNAN : des nouvelles !

l'Administration prépare l'enquête publique : un commissaire-enquêteur est en cours de désignation.

L'enquête publique devrait donc pouvoir se dérouler en octobre et novembre ; nous connaissons à ce moment là les points de vue de l'administration.

On peut penser que la loi en cours de préparation sur le sujet des énergies renouvelables pourrait modifier les conditions de réalisation des projets en cours.

Nous aurons sans doute l'occasion de vous proposer une réunion sur le projet de loi qui sera soumis au parlement.



**CONTINUONS NOS ACTIONS et CELLES DE NOS AMIS !
NON A LA CHASSE dans la réserve des hauts plateaux du Vercors.**



Photo J Luchet.

Dans notre numéro 30 d' APEG ECHANGE de mai 2022, nous vous avons alerté sur l'action conduite par notre fidèle ami Jean-François NOBLET pour s'opposer à l'ouverture de la chasse dans une partie de la réserve naturelle « des hauts plateaux du Vercors », labellisée Espace Naturel Sensible et Zone Natura 2000.

Il subit désormais personnellement les foudres judiciaires du conseil départemental de l'Isère qui a décidé d'ouvrir à nouveau à la chasse, ce territoire de plus de 4000 hectares dont il est propriétaire et qui n'était plus chassé depuis 1992, cédant comme une partie des élus locaux aux pressions du lobby de la chasse.

POUR PLUS D'INFORMATIONS sur ce lien : [Non à la chasse dans la réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors - Lapapaille.](#)

Face à ces attaques systématiques en région Auvergne Rhône Alpes contre les représentants des associations de défense de l'environnement, l'APEG et ses adhérents renouvellent leur soutien à Jean-François NOBLET, défenseur acharné de cette réserve, partie intégrante de cette réserve naturelle de plus de 17 000 ha, soit 10 % du territoire du Parc naturel régional du Vercors et qui constitue la plus vaste réserve naturelle terrestre de France métropolitaine.

La pétition destinée à soutenir l'action de Jean François et montrer notre solidarité, réunit déjà plus de 91.000 signatures. Avec un dernier effort nous devrions atteindre et même dépasser les 100.000 signatures !

Si vous n'avez pas encore signé cette pétition, faites le sans tarder [en cliquant sur ce lien.](#)

Si vous l'avez signée **BRAVO** ! mais vous pouvez faire encore mieux en la diffusant tout autour de vous le tract ci joint.

Des nouvelles des oiseaux

1° les bons gestes lors de la découverte d'un jeune oiseau :

Les jeunes oiseaux quittent très souvent prématurément leur nid. Cela ne veut absolument pas dire qu'ils sont abandonnés par les parents qui au contraire continuent à les nourrir et les défendent contre les prédateurs (autres oiseaux et chats en particuliers). **Si en pensant les sauver vous les enfermez chez vous, vous les couperez définitivement de leurs parents** qui poursuivront leur déplacements avec les autres oisillons; remettre le petit oiseau là où vous l'avez trouvé le lendemain sera le condamner à une mort quasi certaine car les parents ne seront certainement plus à sa recherche.

Une fois "en sécurité entre vos mains" le jeune oiseau devra être confié à un centre de sauvegarde des animaux sauvages car c'est la loi et parce qu'il est quasi impossible de s'improviser parent oiseau quelle que soit notre bonne volonté.



Suivez
attentivement les
conseils de la LPO

.....

Conseil LPO

Poussin de chouette hulotte Photo J Luchet.

2° le suivi des HIRONDELLES de fenêtre : une action de l'APEG

Chaque année des **bénévoles de l'Apeg**, participent activement à une action de **recensement des populations d'hirondelles dans nos villages**.

Ces populations sauf exception, sont en déclin. Leur suivi permet d'identifier les causes de ce déclin et de rechercher des moyens d'y remédier.

Nous nous limitons aux hirondelles de fenêtré qui nichent dans des nids apparents, accrochés sur les bâtiments. Leur nid est constitué d'une coupelle de boue ne laissant qu'une petite ouverture aux oiseaux.



Hirondelles de fenêtrés - Photo J Luchet.

Les hirondelles rustiques nichent à l'intérieur des bâtiments ce qui rend leur recensement exhaustif très aléatoire et exige une organisation plus complexe.

Nous avons commencé par surveiller les populations d'hirondelles de fenêtré de Grignan et Taulignan. Depuis 2021 nous avons étendu notre recensement à Colonzelle, Chamaret, Chantemerle, Grillon, Réauville, Richerenches, Valréas, Visan, soit au total 10 villages sur les 19 que compte notre communauté de communes.

Le tableau ci-dessous fait apparaître un total de **239 nids occupés en 2022**

RECENSEMENT HIRONDELLES de FENETRE comptage NIDS OCCUPES

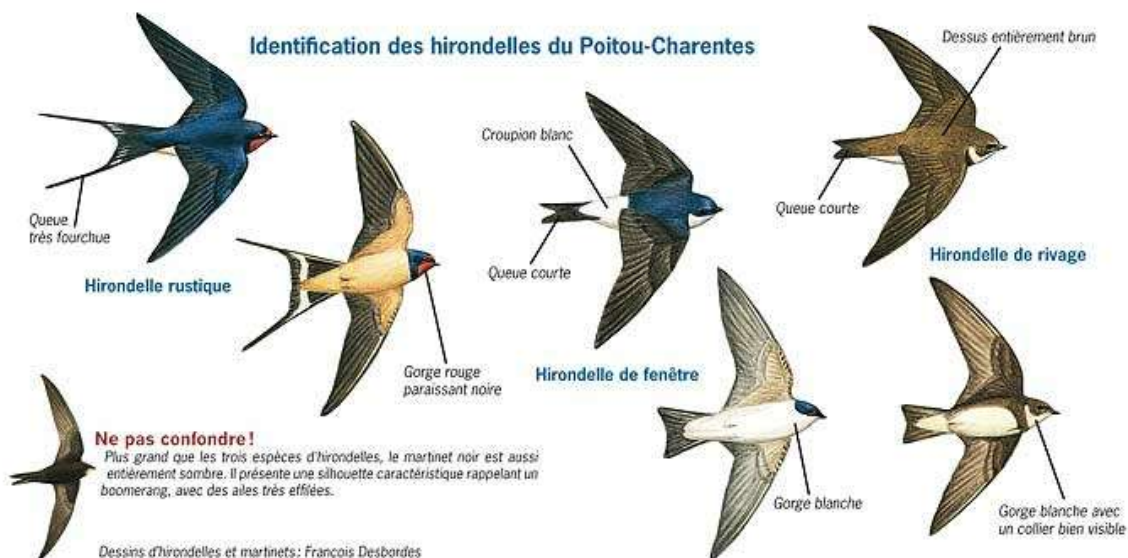
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CHAMARET								NC	4	5
CHANTEMERLE lès Grignan								NC	0	0
COLONZELLE								NC	0	0
GRIGNAN	9	10	22	31	29	12	5	5	7	8
REAUVILLE							28	34	40	49
RICHERENCHES								NC	28	13
TAULIGNAN							30	39	40	43
VALREAS								NC	107	103
VISAN								NC	15	23
GRILLON								NC	11	8
							63	78	237	239

Quelques observations au cours des 2 dernières années :

L'absence complète de toute population à Colonzelle et Chamaret

Une réduction considérable de la population de ces hirondelles à Grignan et à Grillon

Une population assez importante à Valréas mais concentrée à près de 70% sur un seul bâtiment.



Nous serions très heureux de **compléter notre recensement en intégrant dès l'année prochaine, de nouveaux villages et en accueillant de nouveaux participants à ce recensement.** Nous assurons une formation très simple et le temps à consacrer à cette action en juin ou juillet est de l'ordre de 2H par village.

Merci d'avance!

3° prolongation de l'interdiction de La chasse de la tourterelle des bois jusqu'au 30 juillet 2023 :

Bonne nouvelle, mais que d'énergie dépensée pour une mesure de bon sens.

En savoir plus

Des nouvelles des mammifères

Martres tuées en France, réintroduites au Royaume uni !!

Pendant qu'en France on continue sous la pression des chasseurs de tuer les martres, au Royaume-Uni, elles bénéficient d'un statut d'espèce protégée et elle est même réintroduite dans les forêts d'Ecosse pour ses services rendus aux écosystèmes.

La martre est un petit prédateur carnivore qui se nourrit essentiellement de petits mammifères, d'oiseaux, d'insectes. Elle consomme aussi des fruits sauvages (églantier, fraise, framboise, etc.) ou parfois cultivés (cerise, pomme, etc.).

La martre est susceptible d'être classée parmi les espèces nuisibles (appelées maintenant ESOD espèces susceptibles d'occasionner des dégâts !) à la demande des chasseurs selon les départements (depuis 2015 c'est le cas dans 29 départements). Elle peut donc être piégeable et tuée toute l'année. Elle est accusée par les chasseurs d'être responsable d'une prédation sur les oiseaux sauvages!



Photo P Joudrier

En savoir plus

A PROPOS DE SECHERESSE et de CHASSE L'Apeg s'associe à la demande de l'ASPAS

LA FAUNE A BESOIN D'EAU, PAS DE FUSILS !
Chasseurs, montrez-vous responsables : lâchez vos fusils !

Canicules à répétition, incendies, sécheresse historique : les animaux sauvages souffrent aussi du dérèglement climatique ! La chasse ajouterait un stress supplémentaire à des animaux en très grande vulnérabilité, c'est pourquoi l'ASPAS demande à l'État des mesures fortes pour reporter et limiter cette morbide activité.

En savoir plus

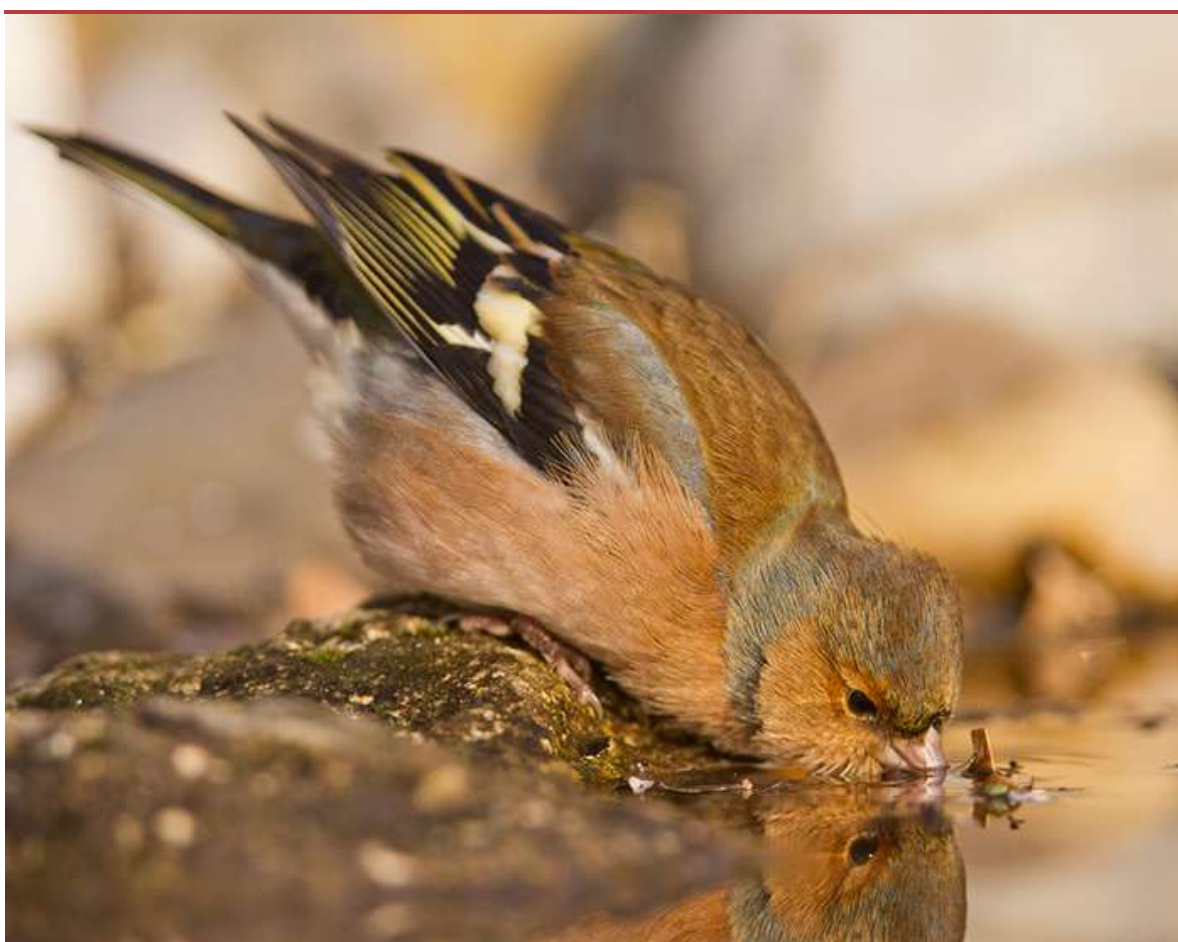


Photo Jean Luchet

On fait bouger les choses ?

Circuler à vélo : comment développer ce mode de transport ?

MERCI de répondre à l'enquête de la Communauté de communes Drôme Sud Provence cherche à promouvoir la mobilité cyclable sur son territoire en développant son réseau de pistes cyclables et de voies vertes.

<https://item-conseil.fr/enquete-dsp-population/>
Cette enquête est disponible jusqu'au 10 octobre.

Pétition sur le site du Sénat : pour l'interdiction du déterrage des blaireaux

La vénerie sous terre est une pratique de chasse particulièrement stressante et violente. En France, les blaireaux sont une espèce protégée mais sont pourtant arrachés à leurs terriers et tués.

<https://petitions.senat.fr/initiatives/i-1012>

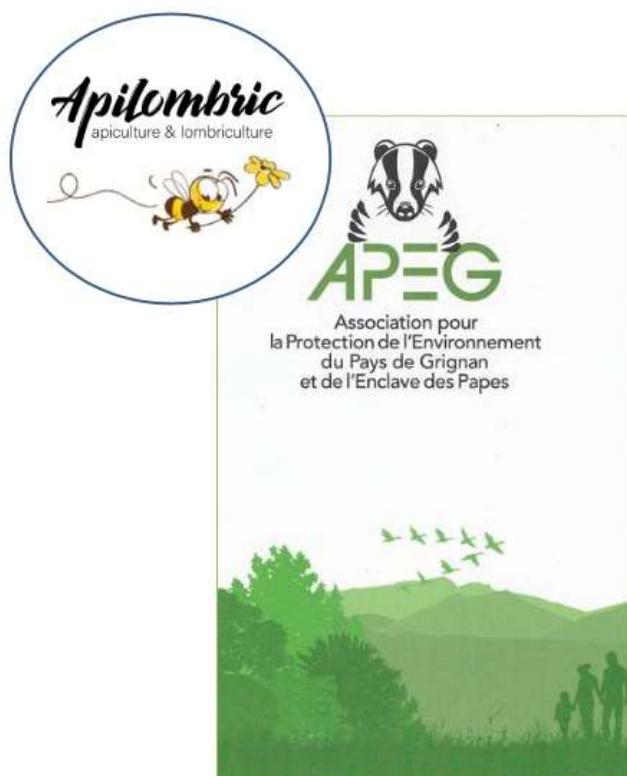


Seuls nous ne pouvons rien,
ensemble tout devient possible !

Chaque mardi matin au marché de Grignan
APILOMBRIC

Jean Vepierre membre actif de notre association, vous propose son miel exceptionnel et ses conseils. N'hésitez pas à aller le voir et d'y amener vos amis

car n'oubliez pas ... pour chaque pot de miel acheté, APILOMBRIC reverse 0,50 € à l'APEG et 1,50 € pour l'achat de deux pots !



*Pour chaque pot de miel
APILOMBRIC que vous
achetez*

0€50
reversés à l'APEG

1€50
pour l'achat de 2 pots

*L'APEG remercie APILOMBRIC
pour son engagement à ses
côtés dans la protection de la
nature*



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DU PAYS DE GRIGNAN ET DE L'ENCLAVE DES PAPES

Rejoignez les membres
bénévoles de l'APEG en
adhérent à l'association
avec une simple cotisation
de 10 € minimum

Maison Milon
2 place Emile Colongin
84600 GRILLON
www.apeg.fr
mail@apeg.fr

- Vous recevrez par mail une information régulière sur les animations et les actions de votre association
- Vous participerez aux conférences et animations
- Vous assisterez aux différentes réunions d'information ou de travail
- Vous serez l'interlocuteur entre votre commune et l'association
- Vous pourrez vous engager contre les projets néfastes et aberrants initiés par nos administrations
- Vous serez force de proposition pour l'amélioration de notre cadre de vie
- Vous serez associés aux actions initiées par l'association
- Vous bénéficierez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation



Bulletin d'adhésion ou de renouvellement à l'association

A retourner à : APEG - Maison Milon - 2 place Emile Colongin - 84600 GRILLON

Nom Prénom

e-mail

Adresse postale

Téléphone

souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'APEG, et verse ma cotisation de :

membre actif 10 € 20 € 30 € €

membre bienfaiteur : plus de 50 € €

L'APEG est une association reconnue d'intérêt général, vous pouvez récupérer 66% des cotisations ou des dons versés lors de votre déclaration d'impôts sur le revenu ou sur les bénéfices pour une entreprise? Ainsi un montant de 20 € équivaut à une dépense réelle de 6,80 €.

L'APEG a besoin de vous et de votre engagement !
Rejoignez une de nos équipes !
Seuls nous ne pouvons rien, ensemble tout devient possible !

Merci pour votre soutien !

APEG

Espace Maison Milon

2 Place Emile Colongin

84600 GRILLON

contact@apeg.fr

<https://www.apeg.fr>

